Saint-René

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Municipalité de SAINT-RENÉ **Date du scrutin : 13 DÉCEMBRE 2026**

Par cet avis public, **Mme Saadia Brini**, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de conseillère ou conseiller no 1;
- Poste de conseillère ou conseiller no 3.

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection, aux jours et aux heures suivants :

Du **30 octobre au 13 novembre 2026**.

Horaire :

Jour	Avant-midi	Après-midi
Lundi	8 h à 12 h	
Mardi	8 h à 12 h	13 h à 16 h 30
Mercredi	8 h à 12 h	13 h à 16 h 30
Jeudi	8 h à 12 h	
Vendredi	8 h à 12 h 30	

Attention : Le vendredi 13 novembre 2026, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : dimanche 13 décembre 2026, de 10 h à 20 h.

Jour de vote par anticipation : dimanche 6 décembre 2026, de 12 h à 20 h.

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au **27 novembre 2026** à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : M. Jérôme Roy.

5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou son secrétaire à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

Présidente d'élection : Mme Saadia Brini
Adresse : 778, route Principale, Saint-René (Québec) G0M 1Z0
Téléphone : 418-382-5226

Secrétaire d'élection : M. Jérôme Roy
Adresse : 778, route Principale, Saint-René (Québec) G0M 1Z0
Téléphone : 418-382-5226

Fait à Saint-René, le 29 octobre 2026.

Mme Saadia Brini
Présidente d'élection

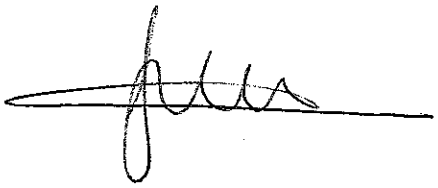

SM-1 (25-01)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 99, 174 et 175.